Pays en développement, éducation et formation : objectifs et priorités dans la lutte à la pauvreté

2002/2177(COS) - 06/03/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une nouvelle stratégie en matière d'éducation et de formation dans les pays en développement dans le contexte général de la réduction de la pauvreté. CONTENU : La présente communication vise à souligner l'importance centrale de l'éducation dans la lutte contre la pauvreté et entend présenter un cadre global pour les objectifs, les priorités et les méthodes de la Communauté dans l'éducation et la formation dans les pays en développement (PED). Elle constitue un recentrage de ses appuis sectoriels dans le sens de la réduction de la pauvreté et de ses récents engagements internationaux, en appui aux politiques des PED et en complémentarité avec les autres bailleurs. Elle vise à focaliser l'ensemble de ses méthodes sur l'appui à l'éducation et la formation, et à présenter des orientations pour la Communauté. La communication reconnaît le rôle primordial des pays et retient trois priorités pour l'appui de la Communauté : 1) l'éducation de base, en particulier l'éducation primaire et la formation des professeurs, 2) la formation liée à l'emploi, 3) l'éducation supérieure, surtout au niveau régional. La stratégie à poursuivre sera d'appuyer l'éducation de base en premier lieu (autant au niveau qualitatif que quantitatif) et de s'assurer qu'aussi bien les filles que les garçons ont atteint un niveau acceptable de scolarisation avant de soutenir la formation liée à l'emploi. L'éducation supérieure sera surtout retenue au niveau régional. Les principes à suivre dans le dialogue politique sur les stratégies d'éducation et de formation sont les suivants : - il faut accroître les ressources totales à l'éducation et à la formation en particulier pour les pays et les populations les plus pauvres; - dans ce contexte, les dépenses récurrentes des budgets "éducation" pourront être prises en charge sous certaines conditions par la Communauté; - les PED devront améliorer l'efficience et la qualité de leurs systèmes éducatifs. Ils devront améliorer l'accès à l'éducation primaire en tendant à la rendre obligatoire et gratuite; - l'égalité entre les sexes est primordiale et devra être renforcée; - les liens entre le SIDA et l'éducation devront être pris en compte dans les programmes d'éducation; - les questions d'éducation devraient être prises en considération dans la prévention des conflits, les périodes de conflits et d'après-conflits, en vue de protéger les enfants, en particulier les filles. En ce qui concerne le dialogue politique et stratégique, la Commission utilisera son cadre de programmation (les Documents de Stratégie par Pays) et, pour les pays éligibles à l'initiative HIPC, des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté élaborés par les pays partenaires. Enfin l'approche stratégique de la Communauté dans les pays en développement, sera basée sur une série de lignes directrices favorisant l'approche sectorielle : prise en compte du cadre macro-économique et budgétaire; prise en considération des besoins et de la participation des pauvres; participation des acteurs de l'éducation et de la société civile au sens large; appui au développement institutionnel et au développement descapacités; suivi des activités et des résultats (indicateurs); coordination et complémentarité accrue entre tous les partenaires. L'appui sectoriel à l'éducation se fera autant que possible par l'appui macro-économique sur la base de programmes sectoriels fondés sur un dialogue avec l'ensemble des partenaires.